



**ACADÉMIE
DE CRÉTEIL**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de la Seine-et-Marne

Lognes, le 21 septembre 2021

**Circonscription de Champs-sur-Marne,
Émerainville, Noisiel**

Inspecteur de l'éducation nationale

Pierre BREMONT

95 Bd du Segrais - 77185 LOGNES

Tél. : 01.85.76.30.32

Télécopie : 01.60.06.64.93

Web : ien-champs.circo.ac-creteil.fr

Courriel : ce.0772822z@ac-creteil.fr

ANNEE SCOLAIRE 2021-2022

NOTE DE SERVICE N°4 : Organisation des rendez-vous de carrière dans le cadre du protocole Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations

Toutes les notes de service devront être mises à la disposition des enseignants qui les émargeront après en avoir pris connaissance.

Réf. :

- *Décret n°2017-786 du 5 mai 2017 modifiant divers décrets portant statut particulier des personnels enseignants et d'éducation du ministère chargé de l'éducation nationale*
- *Décret n° 2017-120 du 1^{er} février 2017 portant dispositions statutaires relatives aux psychologues de l'éducation nationale*
- *Arrêté du 5 mai 2017 relatif à la mise en oeuvre du rendez-vous de carrière des personnels enseignants, d'éducation et de psychologues du ministère chargé de l'éducation nationale*
- *Arrêté du 1^{er} juillet 2013 paru au J.O. du 18-7-2013, relatif au référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation*

La présente note a pour objet de préciser les modalités de mise en œuvre des rendez-vous de carrière des personnels enseignants affectés ou non devant élèves. Ces rendez-vous de carrière sont des moments privilégiés pour porter un regard sur une période professionnelle donnée et tracer des perspectives d'évolution professionnelle.

Un personnel déroulant une carrière complète a vocation à bénéficier de trois rendez-vous de carrière (6^{ème}, 8^{ème} et 9^{ème} échelons) se déroulant entre octobre et mai.

À l'issue des deux premiers rendez-vous de carrière (des 6^e et 8^e échelons), les agent.e.s peuvent bénéficier d'un gain d'un an sur la durée de l'échelon. Le troisième rendez-vous de carrière sert également à déterminer le moment plus ou moins précoce de passage à la hors-classe.

Vous trouverez ci-dessous les différentes étapes de ces rendez-vous de carrière.

Avant le rendez-vous :

Les services académiques informent via leur messagerie professionnelle et I.PROF de la programmation d'un rendez-vous de carrière au titre de l'année scolaire à venir.

Une réunion d'information commune est proposée à l'ensemble des personnels concernés par ces rendez-vous de carrière. Cette réunion aura lieu **le lundi 05 octobre à 17h00 à la circonscription de Champs-sur-Marne au 95 Boulevard de Segrais à Lognes**

Quinze jours avant la date du rendez-vous de carrière (visite et entretien), l'inspecteur communique aux intéressés via leur messagerie professionnelle et I.PROF les horaires et la date effective de ce rendez-vous de carrière.

L'enseignant signifie, en ligne, la réception de la date de la visite et de l'entretien.

L'entretien, qu'il est fortement recommandé de préparer en amont, pourra s'appuyer sur le « document de référence » téléchargeable sur le site : <http://www.education.gouv.fr/cid118572/rendez-vous-carriere-mode-emploi.html> (également en annexe). Outre ce document de référence, un outil d'auto-positionnement est proposé aux enseignants (en annexe). Il constitue un support de l'accompagnement lors de l'entretien, chaque enseignant étant acteur de son propre développement professionnel.

Le rendez-vous de carrière :

L'évaluation des enseignants est fondée sur le principe de l'accompagnement (regard croisé – avec les personnes évaluées). Le rendez-vous de carrière est un temps dédié pour porter un regard sur une période de la vie professionnelle. Il comprend une visite en classe pour les professeurs des écoles ayant une fonction d'enseignement suivie d'un entretien immédiat ou différé. L'entretien permet d'échanger sur les différents items contenus dans le "document de référence de l'entretien" et sur la grille de compétences professionnelles (outil d'auto-positionnement).

L'observation de la pratique professionnelle de l'enseignant en classe portera prioritairement sur deux séances d'apprentissage.

Après le rendez-vous :

L'inspecteur rédige ensuite l'appréciation générale en dix lignes sur l'application SIAE/SIRHEN et positionne les compétences professionnelles de l'enseignant sur l'échelle donnée.

Les enseignants seront informés par notification dans l'application SIAE (système d'information d'aide à l'évaluation) et dans la messagerie professionnelle et I.PROF de la mise à disposition de l'appréciation du rendez-vous de carrière. L'enseignant peut formuler, par écrit, des observations dans un délai de deux semaines.

Enfin, l'appréciation finale de l'enseignant est arrêtée par l'autorité compétente (IA-Dasen pour le premier degré). Elle figure au compte rendu qui est notifié dans les deux semaines après la rentrée scolaire suivante.

Je compte sur l'implication de chacune et chacun d'entre vous pour faire de ces rendez-vous de carrière des moments d'échanges privilégiés, réflexifs et constructifs.



Inspection de L'Éducation Nationale
RNE 077 28 22 Z
★ Inspecteur de l'Éducation Nationale Pierre BREMONT ★
https://www.ia13.fr

Annexes :

Guide du rendez-vous de carrière

Document de référence de l'entretien de carrière

Outil d'auto-positionnement